



Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Commandement de payer

Date de publication: SHAB, KABVD - 04.08.2020

Numéro de publication: SB02-0000020707

Canton: VD

Entité de publication:

Office des poursuites du district de Lausanne, Chemin du
Trabandan 28, 1006 Lausanne

Commandement de payer AREAGROUPE Sàrl

Débiteurs:

AREAGROUPE Sàrl
CHE-256.393.043
c/o: Luis Pinto Cardoso
Chemin du Suchet 1
1007 Lausanne

Créanciers:

CONFEDERATION SUISSE
Bundesplatz 3, 3011 Bern
Suisse

Représentant:

ADMINISTRATION FEDERALE DES CONTRIBUTIONS AFC
Schwarztorstrasse 50, 3003 Bern
Suisse

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

9217391 du: 14.06.2019

Créances:

CHF 3'900.00 4.0 % depuis 01.03.2018
TVA provisoire (Art. 86 LTVA), Décompte complémentaire -
930445, Solde
CHF 7.70
Débit d'intérêt

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Frais du commandement de payer CHF 73.30 + frais de nou-
velles tentatives de notifications + frais d'encaissement.

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt
jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester
tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer
des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit
(former opposition) auprès du point de contact dans les dix
jours à compter de la notification du commandement de
payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le mon-
tant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi
la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'ob-
tempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra
requérir la continuation de la poursuite.

Publication selon l'art. 69 LP.

Notification : le présent commandement de payer est notifié
au débiteur le 4 août 2020 par publication conformément
aux dispositions de l'art. 66 al. 4 ch. 2 LP.

Point de contact:

Office des poursuites du district de Lausanne
Chemin du Trabandan 28
1006 Lausanne